



**SIM**

Syndicat Intercommunal  
des Marais de Bourgoin-Jallieu

Le 8 juillet 2015  
Bourgoin-Jallieu

A l'adresse de Monsieur le Maire

**Réf :** JRR/AR/ 212/2015-07-09  
*Dossier suivi par Amandine Roux*  
*aroux.sim@orange.fr*  
*06.07.15.38.73*

COURRIER ARRIVÉ  
MAIRIE DE SAINT QUENTIN FALLAVIER

Le: 22 JUL. 2015

N° .....

SDA - PLU  
H. Vian

**Objet : Servitude**

Monsieur,

Le Syndicat Intercommunal des Marais de Bourgoin-Jallieu est propriétaire sur 21 communes de 170 kms de berges de rivières et de fossés. Il est ainsi amené à entretenir son patrimoine au travers de différentes actions : élagage, broyage et abattage sélectifs de la végétation, terrassement de lits, renforcement de berge au moyen de techniques végétales et minérales.

L'arrêté 2007-003399 stipule ainsi que nos travaux sont déclarés d'intérêt général. Pour cette raison, il impose qu'une servitude de passage de 6 m, à compter de la rive des cours d'eau et fossés, soit instaurée conformément au décret 2005-115 du 7 février 2005. Cette dernière doit permettre l'exécution des travaux, et notamment le passage des engins mécaniques strictement nécessaires à la réalisation des opérations.

Cette servitude est d'une largeur maximale de 6 mètres. Pour les cours d'eau, cette distance est mesurée par rapport à la rive. Lorsque la configuration des lieux ou la présence d'un obstacle fixe l'exigent pour permettre le passage des engins mécaniques, cette largeur peut être étendue dans la limite de 6 mètres comptés à partir de cet obstacle. Nous regrettons cependant que cette servitude ne soit pas toujours respectée, que des constructions et autres installations se trouvent en limite de propriété, freinant voire empêchant nos actions.

Ainsi notre Syndicat souhaite que sa servitude soit intégrée à votre Plan Local d'Urbanisme ou autre document de planification et spécifiée aux propriétaires lors de leurs demandes de permis de construire.

Pour tout complément d'information, veuillez contacter Amandine Roux au 06.07.15.38.73 ou [aroux.sim@orange.fr](mailto:aroux.sim@orange.fr).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Jean-René Rabilloud  
38300  
Président

